

403-Rp

LA PENSEE DE SALAZAR

LE PORTUGAL, GOA  
ET L'UNION INDIENNE

Mars 1956

SECRETARIADO NACIONAL DA INFORMAÇÃO  
L I S B O N N E • 1 9 5 6

681





LA PENSEE DE SALAZAR

LE PORTUGAL, GOA  
ET L'UNION INDIENNE

Mars 1956



SECRETARIADO NACIONAL DA INFORMAÇÃO

L I S B O N N E • 1 9 5 6



INCORPORAÇÃO

325

S.V.F.  
687

LA PENSÉE DE SALAZAR

LE PORTUGAL, COA  
ET L'UNION INDIENNE

Mars 1956

EMPRESA TIPOGRÁFICA CASA PORTUGUESA SUCESSORES, LIMITADA  
RUA DAS GAVEAS, 103 / 109 — TELEF. 2 78 17 - 3 30 39 — LISBOA

LISBOA 1956

Un certain nombre de faits survenus au cours des deux dernières années ont appelé sur Goa l'attention du monde; et il n'est pas douteux que la répercussion de ces faits n'est pas en proportion avec l'étendue des territoires en cause, ni avec leur valeur économique. La prétention de l'Union Indienne à libérer Goa, ou à l'intégrer dans son territoire et sous sa souveraineté — ce qui revient au même — est un phénomène de la même nature que beaucoup d'autres que l'on trouve parmi les prodromes de la dernière guerre et dans la période d'instabilité qui lui a succédé. Les annexions par la violence ou par des simulacres de plébiscite, les compétitions et les disputes armées sur des territoires, les violations de frontières, l'organisation de cinquièmes colonnes et du terrorisme à des fins politiques, les transferts délibérés et les exodes apocalyptiques de populations en masse, les atteintes aux droits élémentaires des hommes et des nations, remplissent quotidiennement les colonnes des journaux, et il semble que la sensibilité des peuples devrait s'en trouver émoussée. Et chose curieuse: toute cette agitation et cette subversion des positions, qui constituent un état de guerre, se produisent dans une atmosphère d'appels en faveur de la paix, d'organisations pour la paix, de déclarations d'intentions pacifiques et amicales. Quand ces appels sont sincères, il s'agit, semble-t-il, d'une lutte désespérée des hommes pour sauver, parmi les ruines,

quelque chose que l'on estime devoir soustraire à la force matérielle: l'esprit, et l'une de ses créations: le droit. L'affaire de Goa ne peut susciter la curiosité et la sympathie que parce que l'on y découvre, politiquement et juridiquement, un ensemble de circonstances et de particularités qui en font peut-être un cas unique. Ce sont ces circonstances et ces particularités que je vais tenter d'exposer à grands traits.

## I

Ce que l'on appelle au Portugal l'«Etat de l'Inde» est un ensemble de territoires dispersés, quelques-uns avec accès direct à la mer, d'autres enclavés dans l'Union Indienne, d'une superficie totale de 4.000 kilomètres carrés et avec une population de 600.000 habitants seulement. Ces territoires forment administrativement une province, composée de trois districts: Goa, Damão et Diu. Comme la capitale et le district le plus important s'appellent Goa, c'est très souvent sous ce nom que l'on désigne l'ensemble. Ainsi, sous une forme abrégée, Goa signifie «l'Etat Portugais de l'Inde».

On ne peut comprendre la forme morcelée des territoires de Goa, dispersés sur une étendue de six-cents et quelques kilomètres, le long de la côte occidentale du sous-continent indien, si l'on ne remonte aux origines et si l'on n'a présente à l'esprit la situation politique dans la Péninsule Hindoustanique au début du xvi<sup>e</sup> siècle.

En 1498, les navigateurs portugais ont découvert la route maritime des Indes par le Cap de Bonne Espérance. A la lumière des documents de l'époque, on peut établir que les Portugais étaient attirés en Orient par un triple objectif: commercial, politique et religieux, celui-ci étroitement lié à l'objectif politique. On dévierait ainsi le cours traditionnel du commerce entre l'Orient et l'Europe, qui se faisait jusque-là par Suez et par la

Méditerranée, et on lui ouvrirait une nouvelle route à travers l'Atlantique, faisant de Lisbonne une métropole commerciale. Ceci entraînerait la décadence des républiques italiennes et ébranlerait la puissance turque. Car les Portugais de l'époque considéraient que l'affaiblissement de l'Empire Ottoman, en fomentant l'insécurité sur ses arrières, dans la Mer Rouge et dans l'Océan Indien, et soulageant ainsi la pression exercée sur l'Europe, était une méthode plus efficace que la résistance frontale qui avait été, durant de nombreuses années, la stratégie des puissances de l'Occident. Enfin, «élargir la chrétienté», évangéliser les peuples, leur apporter le message du Christ, c'était là, pour la Nation portugaise, comme un impératif, que reflètent fidèlement les ordres émanant de ses souverains. Quand on lit, par exemple, les lettres d'Alphonse d'Albuquerque (1507-1515) et de Jean de Castro (1538-1548), plus vivantes, par nature, que les témoignages des historiens, on est saisi par l'ampleur des conceptions politiques, par l'audace en même temps que par le réalisme des plans, et aussi par ce désir impatient d'apporter à tout l'Orient la foi, la culture, l'âme occidentale. L'entreprise nous apparaît en vérité comme plus idéaliste qu'utilitaire: le monopole commercial ne serait, tant qu'il pourrait être maintenu, que la source des moyens indispensables pour atteindre les deux autres objectifs.

La conquête de nouvelles terres, la soumission de peuples n'entraient pas dans les desseins des Portugais. Sans doute, la question a été plus d'une fois débattue dans les conseils de la Couronne, et là des points de vue divergents se sont manifestés. Mais la ligne générale de la politique de l'Inde n'a pas subi de variations importantes dans ce domaine. On comprend que, pour atteindre les objectifs que l'on s'était fixés, il suffisait d'occuper sur terre quelques points stratégiques destinés à servir d'appui aux flottes qui surveillaient les mers et garantissaient la sécurité des nouvelles routes du commerce; et l'on comprend également que ces bases territoriales aient été le plus souvent

cédées par les petits royaumes locaux, en échange de services rendus.

L'Hindoustan était divisé en une multitude de petites souverainetés ou groupes de souverainetés de type féodal et, entre ces petits royaumes, les rivalités, les luttes, les disputes familiales pour la succession du pouvoir étaient constantes. A Goa précisément, le Portugais fut l'allié de l'Hindou contre le Maure, dont la domination et les abus d'autorité pesaient sur la vie des populations, impuissantes à se libérer de ce joug. Dans les traités négociés avec les souverains locaux, le Portugal se contentait de l'autorisation de bâtir une forteresse et d'occuper la portion de territoire nécessaire à sa défense; de la reconnaissance, à la mode de l'époque, de la souveraineté du Roi du Portugal, moyennant le paiement d'un tribut symbolique; enfin, de la liberté d'évangélisation pour ses missionnaires. En échange, il apportait l'amitié de son souverain, autrement dit la sécurité des mers et des ports et la liberté du commerce, garantis par ses flottes. Aucune mesure n'était imposée quant au mode de vie et aux institutions locales. Celles-ci étaient les institutions existantes, sujettes à leur évolution naturelle, influencée, comme il est évident, par la présence dans ces parages de l'Occident chrétien et socialement plus avancé.

Ce que l'on a appelé l'Empire Portugais d'Orient était donc un empire absolument *sui generis*: un empire de la mer, qui cesserait le jour où des nations concurrentes s'empareraient du commerce, le jour où le pouvoir naval qui le canalisait et le protégeait se trouverait affaibli. On peut dire qu'il a pris fin effectivement quand la suprématie, dans ces deux domaines, cessa d'appartenir aux Portugais. Mais le Portugal, pionnier des découvertes et porteur d'une civilisation, a plongé de multiples racines en terres d'Orient — de l'Inde à la Malaisie, de la Chine au Japon — et cela sans l'appui d'une vaste souveraineté territoriale.

Et l'on peut se demander: comment, l'Empire de l'Orient ayant été perdu, Goa a-t-elle pu rester portugaise?



Sur les petites bandes ou poches territoriales qui servaient de point d'appui et de réserve aux forteresses et aux ports de commerce, les aborigènes continuaient à mener leur vie habituelle — avec leurs coutumes, leurs fonctionnaires et même leurs chefs — mais, évidemment, mélangés à une foule considérable de marchands, de militaires, d'ouvriers et de maîtres de construction civile et navale, d'artisans des différents métiers, de représentants des ordres religieux et de nombreux missionnaires; parmi tous ces gens venus d'Europe, les uns n'étaient là-bas que de passage, beaucoup y étaient définitivement fixés. La « politique des mariages » d'Alphonse d'Albuquerque, qui visait à fixer les populations à la terre par des intérêts permanents et par la constitution de familles légitimes, est venue créer, avec le temps, une population où le sang portugais s'était généreusement mêlé à celui des éléments locaux, en même temps que l'esprit chrétien, la culture occidentale, l'implantation d'habitudes, de coutumes et d'institutions différentes, l'expansion de la langue, les relations politiques avec un pays d'Europe qu'entourait un grand prestige, ont contribué à la formation et à l'enracinement d'un peuple parfaitement différencié des groupes ethniques de l'Hindoustan.

Ces gens, qui constituent un agrégat complexe de populations, il est curieux de constater que ce sont justement les adversaires de toute discrimination raciale qui s'attachent parfois à les dénombrer d'après la couleur, la langue, les vêtements ou la religion. Il est certain qu'il y a là-bas des chrétiens, des hindous, des musulmans. Mais ce qu'il importe surtout d'observer dans l'Inde Portugaise c'est la mentalité, les conceptions de vie, l'atmosphère spirituelle. Aucun voyageur qualifié, en passant de l'Union Indienne sur le territoire de Goa, ne peut se soustraire à l'impression qu'il entre dans un pays parfaitement différencié. Ici, on pense, on sent, on agit à l'européenne. Il n'y a peut-être pas de frontière géographique, ou économique, mais il y a indiscutablement une frontière humaine. Goa est la transplantation

de l'Occident en terres orientales ; c'est l'expression du Portugal dans l'Inde.

La parfaite évidence et la prédominance marquée de ces facteurs ont eu, de longue date, d'importantes conséquences au point de vue politique et juridique. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, les règlements, les lettres royales et les instructions envoyées outre-mer (et l'on songeait tout particulièrement à l'Inde) ordonnent que soient mis en œuvre tous les efforts et toutes les ressources en vue d'*intégrer les différents peuples dans la communauté portugaise*. Dès 1505, Emmanuel I<sup>er</sup>, définissant les bases de l'administration portugaise dans l'Inde, écrivait : « (quant aux) chrétiens, en quelque pays qu'ils se trouvent, vous recommandons vivement que les favorisiez dans toute la mesure du possible *et fassiez honorer et bien traiter toutes gens et en toutes choses*, et que fassiez de même pour tous ceux qui seront récemment convertis, *à quelque nation qu'ils appartiennent*, et que les uns et les autres soient formés et instruits dans les choses de la foi. »

Il vaut la peine de citer une information présentée au Roi, dès le début du xvii<sup>e</sup> siècle, par le « Conseil de l'Inde » et soulignant l'importance de ce *tribunal* dans l'administration portugaise. On peut y lire : « l'Inde et autres terres d'outre-mer du gouvernement desquelles s'occupe ce Conseil point ne sont distinctes ni séparées de ce Royaume, ni même ne lui appartiennent sous forme d'union, mais bien sont membres du même royaume, comme le sont l'Algarve et n'importe quelle des provinces d'Alentejo ou d'Entre-Douro e Minho (. . .), *et ainsi est autant portugais celui qui est né et vit à Goa, ou au Brésil, ou en Angola, que celui qui vit et naît à Lisbonne* ».

Diverses instructions expédiées de Lisbonne s'inspirent de ce concept, et ce sont les mêmes principes fondamentaux qui ont donné origine à la loi du 2 Avril 1761 (les Etats-Unis n'avaient pas encore conquis leur indépendance), aux termes de laquelle les naturels de l'Asie portugaise sont déclarés parfaitement égaux devant la loi aux Portugais nés dans le royaume ; et cette dispo-

sition s'étendait aussi bien aux Indiens, chrétiens ou non, qu'aux descendants d'Européens et qu'aux Musulmans.

On comprend ainsi que les Goanais ne se considèrent ni ne se présentent nulle part comme indiens, mais bien comme «portugais de Goa»; qu'ils fréquentent les établissements d'enseignement, là-bas ou dans la Métropole; qu'ils exercent des professions libérales; qu'ils occupent des fonctions publiques, dans l'administration ou dans la justice; qu'ils assument des commandements ou des postes de direction; qu'ils soient magistrats, ministres ou gouverneurs de provinces d'outre-mer; qu'ils soient enfin représentés au Parlement; tout cela sur un pied de parfaite égalité avec les autres Portugais et sans le moindre vestige de discrimination raciale, — discrimination qui d'ailleurs, dans de nombreux cas, n'aurait même aucun fondement.

Telle est la réalité sociologique, juridique et politique qui s'offre à l'Union Indienne dans les territoires de Goa et qui explique le caractère et le développement des faits qui se sont produits là-bas.

### III

L'Union Indienne a obtenu son indépendance le 15 août 1947, au moment où l'Angleterre a transféré au Gouvernement des deux dominions constitués là-bas les pouvoirs qu'elle avait jusqu'alors exercés. Le processus de l'indépendance, malgré les obscurités dont il s'enveloppe sous bien des aspects, révèle avec netteté deux prétentions essentielles.

La première était que l'Inde fût constituée de manière à englober *toute l'Inde Britannique*, c'est-à-dire les provinces administrées directement par la Grande-Bretagne et les nombreux Etats de l'Inde gouvernés par les princes, considérés comme sujets de l'Empire Britannique. Ces Etats devaient être incorporés à la nouvelle nation, par adhésion volontaire ou bien par la force, comme ce devait être le cas pour quelques-uns d'entre eux.

La seconde prétention se manifeste dans la préférence des chefs du Congrès pour la désignation de *Dominion de l'Inde* — et non *Dominion de l'Hindoustan*, comme il avait été suggéré du côté britannique — à attribuer au nouvel Etat, sans doute pour qu'il puisse être plus facilement considéré comme l'héritier légal des obligations contractuelles de l'Inde indivise et son représentant au sein des Nations Unies et autres organismes internationaux, dont il est devenu membre en vertu même de sa création.

On sait comment a échoué la première prétention tendant à la création d'une Inde politiquement habilitée à représenter tout le sous-continent, et comment ont surgi deux nouveaux Etats — l'Union Indienne et le Pakistan (Ceylan et la Birmanie ont obtenu séparément et directement du gouvernement britannique leur indépendance: *Ceylon Independence Act 1947*; *Burma Independence Act 1947*). Mais l'idée fondamentale de l'unité de l'Inde — expression géographique — et de *sa représentation par l'Union Indienne* a continué, en marge des textes et au-delà du moment où elle a cessé d'être une réalité politique et juridique, à inspirer l'action des gouvernants de l'Union Indienne.

C'est à partir de ces prémisses, voilées et sous-entendues, que le Gouvernement de l'Union Indienne s'est adressé au Portugal (mémorial du 27 Février 1950), pour lui demander l'ouverture de négociations en vue du transfert de Goa sous la souveraineté de l'Union Indienne. Le Gouvernement Portugais s'est refusé à négocier la cession des populations et des territoires de son Etat de l'Inde, en se basant sur le précepte constitutionnel suivant lequel les territoires de Goa, Damão et Diu font partie intégrante de la Nation portugaise, et suivant lequel l'Etat ne peut aliéner en aucune manière une partie quelconque du territoire national ou des droits de souveraineté qu'il exerce sur ce territoire (Article 2 de la Constitution).

Une telle attitude n'était en vérité que la contre-partie du processus d'intégration qui s'était déroulé et complété durant 450 ans de vie commune. Le texte constitutionnel n'est, en fin

de compte, que l'expression de l'impossibilité politique, pour un Etat, de s'amputer volontairement, comme s'il ne constituait pas une unité morale.

Par ailleurs — et indépendamment du fait que la demande de l'Union Indienne ne reposait sur aucun fondement — accepter les négociations, c'était admettre comme légitime la représentation de l'Inde par l'Union Indienne. Cet aspect du problème est de la plus haute gravité, car si l'on reconnaît à l'Union Indienne la représentation politique de l'expression géographique «Inde», on mine la base de l'existence indépendante du Pakistan, voire de Ceylan et de la Birmanie, car tous ces Etats pourraient être alors considérés comme illégitimement incrustés dans le territoire de l'Union. Les dangers d'une telle conception ne leur échappent certainement pas, étant donné que leur indépendance aurait désormais, aux yeux de l'Union Indienne, le même caractère précaire et illégitime que celle-ci attribue à l'Etat portugais de l'Inde.

Et c'est ainsi qu'est née ce que l'on appelle l'affaire de Goa.

Les démarches diplomatiques ayant échoué, l'Union a alors adopté d'autres procédés, conduisant tous à exercer de l'extérieur une pression qui obligerait le Portugal à engager des négociations en vue du transfert de Goa, ou bien à créer pour Goa des conditions de vie insupportables, qui la forceraient à se livrer d'elle-même.

#### IV

L'affaire de Goa est un artifice: elle n'a évidemment pas existé durant la domination anglaise; elle n'a même pas existé durant la longue période qui a commencé en 1885, quand le Congrès National de l'Inde proclama que le *gouvernement autonome* constituait la première de ses aspirations. Non seulement Goa, par sa petitesse, passait inaperçue dans le même sous-continent, mais encore elle jouissait déjà de plus larges prérogatives, dans le cadre de la nation portugaise, que celles que les Indiens

exigeaient pour eux-mêmes de la Grande-Bretagne. Il eût été incompréhensible que l'on associât les Goanais ou que ceux-ci s'associassent à une action politique qui aurait correspondu, en relation au Portugal, à une régression, et en relation à l'Angleterre à un non-sens. Une « affaire de Goa » ne pouvait exister : elle n'a pu se faire jour dans l'esprit de quelques-uns que lorsque, dans le délire de l'indépendance enfin réalisée, et d'autant plus chère que son obtention avait été durant longtemps douteuse, naquit la fausse idée de l'unité de l'Inde et de son éventuel élargissement territorial, aux dépens des souverainetés pré-existantes.

Il a fallu du temps et une campagne d'excitation persistante pour que la revendication s'étendît, du milieu restreint où elle avait pris naissance, à des sphères plus vastes, sur lesquelles la presse a pu facilement agir. Les Goanais ont continué à y être étrangers, et nous nous abuserions si nous pensions que, dans l'Union Indienne même, l'annexion des territoires de l'Inde portugaise est une aspiration consciente et profonde des populations. Celles-ci, avec une élite étrangère au monde politique, ne voient pas dans cette affaire d'aspects qui puissent les intéresser. En-dehors des frontières, malgré ses efforts pour accréditer et faire adopter ses revendications, l'Union Indienne n'a pu parvenir à créer dans les esprits indépendants une atmosphère d'appui, de sympathie, même pas de compréhension, aussi bien lorsqu'elle proclame *son droit* sur Goa que lorsqu'elle refuse au Portugal le droit d'être dans l'Inde avec Goa.

Les positions officielles de l'Union Indienne, proclamant *son droit* sur Goa, ont varié avec les circonstances, au fur et à mesure que la clarté se faisait sur les différents problèmes, et suivant les thèses qui ont été tour à tour soutenues. Parmi celles-ci, je citerai les principales, non pour les discuter, mais pour les classer :

- Goa est une question de politique *intérieure* de l'Union : thèse qui paraît aujourd'hui abandonnée ;

- Goa est, pour l'Union Indienne, une question de politique *extérieure*, avec de graves répercussions internationales (allusion aux Traités d'alliance anglo-portugais et au Traité de l'Atlantique Nord);
- Goa est une question *intérieure des Goanais* qui, en vertu du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, doivent être mis en conditions de choisir leur destin: ou bien rester indépendants, ou bien être intégrés dans l'Union Indienne — seule alternative possible car, même s'ils le veulent, et même s'ils votaient dans ce sens, l'Union ne tolérera jamais que Goa reste liée au Portugal, comme on l'a officiellement déclaré. Il est évident d'ailleurs que l'adoption du premier terme de l'alternative équivaldrait à adopter le second car, une foi séparée du Portugal, Goa n'aurait plus les possibilités de vivre indépendante, ni les forces de résistance suffisantes pour éviter son absorption par l'Union Indienne. J'ajouterai encore que la thèse est présentée sur le plan des abstractions et hors du cadre des possibilités réelles; en effet, pour ce qui est de plébiscites, on sait que l'Union Indienne a dénoncé celui dont elle avait convenu contractuellement avec la France, et qu'il ne lui a pas été possible de réaliser celui auquel elle s'était engagée envers le Pakistan.

Mais le problème a été également posé sous cet autre aspect: le Portugal n'a pas le droit d'être à Goa.

La thèse se greffe sur l'accusation de *colonialisme* dont Goa — vestige d'un empire colonial — serait une manifestation. On sait combien de nombreux pays sont sensibles à cette accusation, et combien, en Asie surtout où, dans les dix dernières années, de grands Etats indépendants se sont dégagés de la forme coloniale, l'anticolonialisme est encore un sentiment vif qui peut donner aux peuples une certaine cohésion, tant que ne se dévelop-

peront pas chez eux des facteurs positifs d'union et de solidarité. On comprend l'état d'esprit de ces pays, mais cela ne saurait nous faire renoncer à soumettre, pour chaque cas, à un examen impartial la légitimité des accusations.

En effet, le colonialisme est un régime économique et politique susceptible d'être objectivement examiné; il s'exerce sur le plan des réalités; on peut dire qu'il est réductible à des chiffres, à des faits concrets, à des statuts légaux. On admet qu'il implique un pouvoir souverain, étranger au territoire soumis, une exploitation économique au bénéfice plus ou moins grand du colonisateur, un avantage politique ou militaire, une distinction entre citoyens et sujets, juridiquement différenciés, et surtout l'absence de droits politiques pour les peuples coloniaux et l'impossibilité pour eux d'intervenir dans les affaires métropolitaines. Mais il n'y a pas que des avantages; il y a la contrepartie des dépenses et des sacrifices. Il est certain que le pays colonisateur, quand il est conscient de sa mission, assure la paix, garantit l'ordre, organise la vie, développe l'économie, investit des capitaux, éduque les populations, élève leur niveau de vie, et même, comme cela s'est vu, les rend dignes de l'indépendance et de la liberté. Nous pourrions nous demander si, par d'autres voies, on aboutirait plus rapidement au même résultat.

Les facteurs que nous venons d'indiquer permettent de répondre à la question: Goa est-elle ou non un cas de colonialisme?

Sur le plan financier, Goa a toujours été une charge pour le Trésor métropolitain, une charge ruineuse, aux dires de beaucoup de gens. Il semble en effet qu'à travers les siècles s'est confirmé ce que Jean de Castro écrivait dans une lettre datée de 1540, à savoir que forteresses et châteaux-forts engloutissaient tous les revenus de l'Inde, et «autant de biens qu'il en venait du Portugal». La situation ne s'est pas modifiée de nos jours, où Goa consume non seulement ses propres recettes mais encore de larges subsides envoyés de la Métropole (sans compter les



dépenses extraordinaires qu'il a fallu engager dernièrement pour la défendre contre les visées de l'Union Indienne).


Sur le plan économique, Goa n'est exploitée ni par le capital ni par les gens de la Métropole, qui ne jouissent d'aucun privilège spécial. Quant au commerce, étant donné la distance, la part de la Métropole dans les importations et les exportations de l'Etat de l'Inde a été véritablement modeste.

Sur le plan juridique, il n'existe aucune distinction entre les Portugais de Goa et les Portugais du continent européen, des îles adjacentes et des autres provinces portugaises d'outre-mer. Les Goanais jouissent de tous les droits, accèdent à toutes les fonctions, exercent leur activité sur tout le territoire portugais.

Telle est la situation, situation étrange en vérité, et même difficilement compréhensible, étant donné la tournure courante de l'expansion coloniale dans le monde et les notions utilitaires et matérialistes qui, en beaucoup d'endroits, dominent l'action politique.

Les peuples ont chacun leur caractère et ne réagissent pas tous de la même façon. Le Portugais a toujours manifesté la tendance à la création d'une Patrie unie, formant moralement un tout avec les territoires et les populations qui ont été successivement incorporées à la Nation; il n'a jamais considéré les différences de races et de religions et la dispersion des terres comme un obstacle à cette aspiration. Penchant de l'esprit? Affectivité du cœur? Fraternité humaine? Le fait est que ces peuples ont démontré à travers l'Histoire leur vive solidarité avec le Portugal, comme les branches d'un même arbre sont solidaires du tronc et des racines.

Durant la période où le Portugal s'est trouvé sous la domination espagnole (1580-1640), l'Etat de l'Inde a soutenu presque tout seul la résistance en Orient contre les Hollandais et les Anglais, avec ses ressources et avec ses gens, et non pas avec l'aide négligeable reçue du Royaume. La lutte contre les Hollandais, au Brésil, sans parler de la restauration de S. Tomé et de



l'Angola, a été l'œuvre des colons brésiliens, beaucoup plus que des forces venues de la Mère-Patrie. Ainsi s'affirmait et se consolidait l'esprit d'une communauté. Ce sont des faits qui suscitent des problèmes, dans ce sens qu'ils créent des devoirs. Le Gouvernement portugais n'a cessé d'affirmer que le problème de Goa est surtout une question morale.

## V

De ce que nous venons d'exposer, il semble que l'on doive conclure à l'impossibilité morale et juridique pour le Gouvernement portugais de négocier la cession de Goa et, en conséquence, à son devoir et à son intention de la défendre, dans la limite de ses forces. C'est un fait établi également que les Goanais ne désirent pas être libérés de la souveraineté portugaise, par sentiment patriotique d'abord, en second lieu par la considération, largement pondérée, de leurs intérêts. Et ces attitudes ont soulevé pour l'Union Indienne un certain nombre de difficultés.

La politique extérieure de l'Union, pour des motifs idéologiques et par les circonstances de sa vie interne, s'inspire d'un pacifisme déclaré. Dans le traité avec la Chine, connu sous le nom de Traité du Tibet, ont été définis par les deux pays les principes fondamentaux qui, de l'avis de l'une et de l'autre puissance, doivent régir les relations internationales et garantir la paix entre les nations: respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté; non agression; non intervention dans les affaires intérieures de l'autre partie; égalité et bénéfices réciproques; coexistence pacifique. Ces normes ne sont qu'une version de celles qui inspirent la Charte des Nations Unies, dont l'Union Indienne fait partie; mais celle-ci préfère à d'autres formules ses propres principes, qu'elle s'est successivement efforcée de faire adopter par les pays qui lui touchent de plus près.

Or, le Portugal n'étant pas disposé à justifier, par des actes hostiles, des agressions de la part de l'Union Indienne, il en résulte qu'une action militaire, ou simplement une «action policière» de l'Union contre Goa serait la négation des bases morales de sa position et le discrédit de sa politique. En sorte que le Gouvernement de la Nouvelle Delhi a entrepris un effort désespéré pour obtenir par d'autres moyens la cession de Goa, mais sans résultats, dans le cadre de sa politique de paix ; car, même si l'on donne au terme *pacifisme* une interprétation très large, ses actes où les actes de ses agents ou des populations travaillées par ces derniers, se traduisent toujours par la négation de tel ou tel principe du Traité du Tibet et de la Charte des Nations Unies.

Il est inutile de mentionner ici ces actes, qualifiés de *pacifiques* par l'Union Indienne et communément considérés comme des actes d'agression contre Goa et les Goanais. Lisbonne a fait publier la liste des violations les plus graves de ses droits et de la souveraineté portugaise, commises principalement au cours des deux dernières années. Nous supposons qu'elles sont connues de tous. D'ailleurs, en-dehors des invasions répétées des «satyagrahis», qui sont un phénomène typique de l'Inde et la transplantation, relativement à Goa, d'un procédé très utilisé dans l'Union pour réagir contre l'autorité, il n'y a rien de bien nouveau dans tout cela, pas plus dans le langage que dans les actes et que dans les méthodes adoptées. La longue histoire des mauvais voisinages et des campagnes entreprises par les forts contre les faibles, dont ils convoitent les territoires, illustre largement cette manière de procéder : il n'y a plus grand-chose à inventer dans ce domaine.

A tous ces actes, le Gouvernement Portugais n'a pas opposé la moindre représaille, même là où les représailles seraient particulièrement douloureuses pour l'Union Indienne. Il se limite, sur son propre territoire, à organiser sa défense et à remédier aux effets des pires mesures prises par l'Union Indienne contre les personnes, contre les biens, contre les intérêts des Goanais.

En ce moment, l'espoir de l'Union est que les mesures prises finiront par épuiser Goa et l'obligeront à se rendre ; la position du Portugal consiste à faire les sacrifices nécessaires, dans les limites de ses possibilités normales, pour que la situation puisse être maintenue indéfiniment.

## VI

Nous nous sommes occupés jusqu'ici de l'affaire de Goa en tant que conflit opposant, sur un territoire restreint, l'Union Indienne et le Portugal. Mais les aspects considérés, d'ailleurs en toute objectivité, ne sont qu'un premier plan où cette affaire se déroule, ainsi que beaucoup d'autres questions asiatiques. Derrière les visées de l'Union Indienne, il y a comme toile de fond la position de l'Asie en face de l'Europe, question qui prochainement s'étendra au continent africain.

L'Europe a dominé économiquement et en partie politiquement l'Asie au cours des derniers siècles. Qu'elle l'ait fait à son profit exclusif, on ne saurait l'affirmer en toute justice ; quoi qu'il en soit, une réaction, d'inspiration nationaliste, mais opérant sur toute l'étendue du Continent asiatique, considéré comme un tout solidaire, s'est fait jour, s'est développée et est en train de mettre fin actuellement à une période historique durant laquelle les affaires de l'Asie avaient été dirigées par l'Europe. Le processus se poursuit ; le Japon a perdu la direction du mouvement, mais celui-ci continue. L'objectif à atteindre est l'indépendance des peuples et leur constitution en Etats libres de toute ingérence européenne ; le sentiment qui inspire cette action est l'aversion contre le régime colonial aboli, et, par extension, contre le blanc qui le symbolise. Il n'est pas coutume que de telles réactions se maintiennent dans les bornes de la juste mesure ; elles iront au-delà des limites que les hommes réfléchis considèrent qu'il est imprudent de franchir. Cette attitude entraîne de graves complications.

La première est la suivante: l'Orient ne compte pas dans son sein que des sociétés ou des Etats de formation exclusivement asiatique: il comprend aussi les sociétés, de racine ou de formation européenne, qui constituent l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Philippines, pour ne citer que les principales, car Goa aurait ici également sa place. Cette réaction anti-occidentale, cette haine de l'Europe et, d'une manière générale, de l'Occident, si injustifiée soit-elle, se traduit ainsi à l'égard de quelques-uns de ces peuples par un sentiment de méfiance. Il est en tout cas impossible d'établir une solidarité totale basée sur ce sentiment négatif.

Au début de leur vie indépendante, les Etats ne peuvent présenter immédiatement la cohésion ou l'unité interne des vieilles nations. Leur constitution hétérogène, les dénivellements de civilisation au sein des populations respectives, sont dans cette phase initiale une cause de fragilité et une source de difficultés intérieures. Les superficies énormes, les populations de dizaines ou de centaines de millions d'individus constituent certainement une base pour de futures grandes puissances, mais la force ne peut encore être proportionnelle à l'ampleur des territoires et des populations. Cet état de choses crée des inhibitions et des craintes quant à un possible retour de l'Occident, inhibitions et craintes qui sont réelles, bien qu'injustifiées, car l'Histoire ne se défait ni ne se refait; mais la peur, dans les relations entre les peuples, joue parfois le rôle de la haine. Dans ces conditions, il apparaît à l'Asie qu'affaiblir l'Occident, par tous les moyens, c'est augmenter sa propre force.

Le passé colonial de ces pays n'a pas été suffisant pour permettre l'organisation rationnelle et l'exploitation méthodique de toutes leurs énormes richesses potentielles. Des capitaux considérables, une capacité technique leur sont pour cela indispensables et, pour économiser le temps nécessaire à la formation, sur place, de l'une et des autres (d'autant plus que le développement démographique est de nature à terrifier les gouvernants), il leur faudrait recourir aux nations qui, aujourd'hui encore,

détiennent la supériorité capitaliste et industrielle. Mais les garanties évidemment nécessaires font craindre à ces pays que l'étroite collaboration économique n'ouvre à nouveau la porte à la domination politique.

Et c'est dans cette atmosphère que se développent comme des miasmes les slogans des propagandes malsaines. La Russie, que craignent les autres pays d'Asie (qui n'oublent pas sans doute le colonialisme pratiqué par elle dans les vastes territoires de l'Asie centrale), s'offre à aider à la libération des peuples et prend le commandement de la lutte contre l'impérialisme capitaliste, se faisant l'associée forcée de ceux qui auraient besoin de ce capitalisme pour vivre.

Ces symptômes peuvent disparaître, et sans doute disparaîtront-ils avec le temps; et l'on en viendra à une collaboration internationale normale, si aucun facteur à caractère régressif n'intervient entretemps. L'Asie a toujours été le monde des civilisations hermétiques. Ses peuples surtout considèrent comme une violation de leur volonté le fait d'ouvrir le continent asiatique aux grands contacts avec l'Occident. Ils sont portés à croire que les avantages n'ont pas compensé les inconvénients. Il y a eu, certes, interpénétration de cultures, plus vaste et plus profonde dans des cas que dans d'autres; mais un certain nombre de principes de la formation sociale et de la culture de ces peuples sont demeurés pour ainsi dire intacts. Le problème consiste à savoir comment, seuls avec eux-mêmes, ils réagiront en face des grands problèmes de la vie et comment ils organiseront en définitive leur propre vie.

Les couches dirigeantes sont de formation européenne; elles pensent à l'européenne; elles ont importé des institutions européennes dans la plupart des Etats, et ceux-ci aussi sont affiliés et collaborent à des organisations de compétence mondiale. De son côté, le monde s'achemine dans le sens de l'uniformité dans de vastes secteurs, tout au moins dans ceux qui s'ouvrent à lui. Mais c'est en cela que réside la difficulté: dans la pos-

sibilité d'un retour d'éléments ancestraux qui briseraient la croûte légère que représentent encore, malgré tout, les institutions assimilées de l'Occident. Nous posons la question, nous n'y répondons pas.

Les positions européennes en Asie sont presque entièrement liquidées, — et voici que les nouveaux Etats s'appêtent à fomenter un mouvement subversif dans toute l'Afrique, sans discrimination, comme si les conditions étaient les mêmes dans les diverses régions africaines et comparables à celles des peuples asiatiques qui ont obtenu leur indépendance. Depuis Bandoeng, l'Union Indienne a pris ostensiblement la tête du mouvement.

A part les quatre ou cinq Etats indépendants situés en Afrique, et les peuples de la zone méditerranéenne de ce continent, qui accélèrent en ce moment leur évolution vers des régimes de gouvernements autonomes ou d'Etats indépendants associés, on peut dire que le reste de l'Afrique se trouve et doit continuer à vivre, pour un espace de temps imprévisible, sous la domination et sous la direction d'Etats civilisés. En dépit des expériences politiques que la Grande-Bretagne a tout récemment suscitées dans des régions d'ailleurs limitées, les plus vastes zones de l'Afrique correspondent à des territoires placés sous la dépendance européenne et dépourvus de conditions pour se constituer en nations indépendantes et à base démocratique, comme on dit aujourd'hui. L'administration publique et la direction du travail appartiennent — et il ne pouvait en être autrement — à de petites minorités européennes. Celles-ci ne peuvent abandonner leur mission, ni la confier en bloc et sans discrimination aux éléments autochtones. On peut concevoir là-bas des transferts de souveraineté ; on ne conçoit pas d'abandon de souveraineté. C'est en cela que réside l'essence du problème.

L'anticolonialisme prétend, par-dessus tout et d'ores et déjà, s'attirer la sympathie et la solidarité des peuples musulmans, attachés à la solution de cas concrets et déterminés. Mais ce même

anticolonialisme, se présentant sous sa forme la plus vaste, ne peut méconnaître la situation, telle que nous l'avons exposée, ni nourrir aucun doute quant à l'impossibilité d'ériger les sociétés africaines de couleur en Etats indépendants, plus ou moins nombreux. L'Union Indienne surtout connaît parfaitement les situations, bien qu'elle s'abuse en croyant qu'elle a intérêt à ce que leur évolution soit précipitée dans le sens indiqué.

Toute la côte orientale de l'Afrique, y compris Madagascar et l'Afrique du Sud, est formée de territoires où l'immigration et la fixation indiennes sont importantes. Un pays qui a à sa charge une population extrêmement dense, comme l'Union, devrait être intéressé semble-t-il, à cette pacifique dérivation de ses excédents démographiques, qui devraient constituer des sources de revenus propres et des facteurs de progrès local. Pour cela, cependant, il serait essentiel qu'elle n'eût pas l'intention de faire dériver, de la stabilité de ces éléments démographiques, des situations contraires aux droits ou aux intérêts de la puissance souveraine, ni qu'elle se proposât de se substituer à l'Européen; il faudrait plutôt qu'elle fût disposée à collaborer avec lui, dans un esprit de confiance. Autrement dit, l'émigration de l'Union ne devrait pas se revêtir d'une finalité politique, comme elle semble le faire. Cette attitude menace déjà, çà et là, de provoquer une crise qui risque d'affecter grandement le phénomène; et il est douteux que toute subversion qui tendrait à expulser le blanc épargne les prétentions attribuées à l'Indien. Quand la Russie donc appuie l'Asie dans ses intentions de chasser de l'Afrique les Européens, elle sait qu'elle affaiblit irrémédiablement l'Europe et qu'elle annule en même temps les visées expansionnistes éventuelles de l'Union Indienne.

Il est possible que tous ceux qui proclament leur anticolonialisme n'aient pas conscience de ce que peut représenter en Afrique une telle attitude, lorsqu'elle sera mise en action. Mais l'Europe, et en général l'Occident, seraient inexcusables de l'ignorer.



## VII

J'en reviens à Goa. Si cette affaire de Goa doit prendre fin, tout au moins en tant que crise aiguë et comme source de conflits entre le Portugal et l'Union Indienne, il semble qu'il n'y ait que trois solutions possibles : l'une violente, les deux autres essentiellement pacifiques.

La solution violente serait l'intégration de Goa par la force. Autrement dit, l'Union Indienne ferait la guerre au Portugal à Goa. Nous ne doutons pas qu'elle ne dispose de moyens suffisants pour s'emparer de ces territoires, en dépit de la résistance que les forces portugaises peuvent offrir là-bas. Etant donné l'évidence de ce dénouement et la valeur réduite — territoriale et économique — de cette province, dans l'ensemble portugais, beaucoup demandent pourquoi le Portugal résisterait. La raison en est qu'il a le devoir moral de le faire. Quiconque ne défend pas son intérêt s'en est d'ores et déjà pratiquement désisté en faveur de celui qui prétend le lui prendre et, dans son for intérieur, il avoue qu'il doute de sa légitimité.

Une des solutions pacifiques serait que l'Union Indienne *ignorât* Goa. C'est une solution antinaturelle, parce que les territoires sont voisins, les populations sont apparentées, les affaires ou les intérêts sont réciproques ou s'entrecroisent ; mais c'est une issue possible, bien qu'elle représenterait une violation de la Charte des Nations Unies, car il n'y a plus de bon voisinage là où l'on commence à ignorer l'existence du voisin. Mais, à part cela, il n'y a aucun inconvénient, pour l'Union Indienne, à ce que les territoires de Goa disparaissent de ses préoccupations, comme ils disparaîtraient de la surface du globe si un grand cataclysme les engloutissait. Le commerce disparaîtrait, ainsi que la navigation, le transit, l'émigration et les transferts : la situation qui résulterait d'une telle ignorance, de cette inexistence politique d'un petit voisin, n'en est pas moins concevable et possible. Il est évident qu'il ne pourrait plus y avoir d'agressions, d'invasions, de terrorisme organisé, d'attaques de presse, de marches,

de comices agressifs. *Goa n'existerait pas*, purement et simplement; sans doute, il faudrait envisager quelques conséquences, comme celles qui résulteraient du fait que des dizaines de milliers d'émigrants goanais vivent actuellement dans l'Union Indienne.

La troisième et seule solution véritable du problème, sur le plan où les problèmes peuvent être résolus entre des États responsables, est une négociation ouverte sur tous les points où le voisinage et les contacts peuvent constituer des risques ou provoquer des frictions ou des difficultés. Le Gouvernement portugais en a énoncé quelques-uns; le Gouvernement de l'Union peut s'intéresser à d'autres. Et, sans autre pensée réciproque que celle de «vivre et laisser vivre», il devrait être possible de trouver des formules de coexistence pacifique, sinon amicale, des points de convergence des intérêts, une solution pour les divergences existantes ou possibles. Je crois que c'est seulement en s'engageant dans cette voie que l'Union Indienne pourra véritablement, se grandir, se consolider et accréditer sa politique de paix si souvent proclamée.



15.10

EDITIONS

**S·N·I**

LISBONNE

NB



\*EFG0000513254\*

S.N.